

### **Vélos autorisés à la rue de la Gare**

La Municipalité dans son plan de législature 2016-2021 a mis l'accent sur la diversité des moyens de transports en ville de Nyon et en particulier pour la mobilité douce en étendant le réseau de pistes cyclables de façon notable. Volonté que je profite de saluer ici.

Il manque toutefois un lien essentiel en plein centre-ville qui est la partie piétonne de la rue de la Gare, à savoir inclure le tronçon qui part de la rue de la Morâche jusqu'à la place Saint-Martin.

Je demande donc à la Municipalité:

- Avez-vous déjà envisagé d'ouvrir cette rue aux vélos sur sa totalité?
- Si oui, quelles sont les raisons qui empêcheraient ce trafic vélo?
- Est-ce un manque de volonté de la part de la Municipalité?
- Est-ce un refus de la police municipale?
- Est-ce une impossibilité due au code de la route au niveau cantonal ou fédéral?
- Si vous estimez qu'il y a trop de piétons dans cette rue, avez-vous pensé ouvrir cette rue aux vélos hors des heures d'ouvertures des magasins?
- Si oui, qu'est-ce qui empêcherait d'appliquer un horaire à la circulation des vélos?

Cela permettrait de faire le lien entre la Morâche et la Place du Château, ainsi que de continuer la piste cyclable de la Rue Neuve en direction de la Gare.

La cohabitation entre les vélos et les piétons est une chose délicate, et il y a là une belle opportunité pour chacun de partager l'espace public et apprendre le respect mutuel.

A noter que le tronçon Place Bel-Air jusqu'à la Grand-Rue est déjà praticable à vélo sans poser aucun problème de cohabitation.

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

Bernard Ueltschi, pour le groupe Vert'liberal



En vert tronçon ouvert à la circulation

En jaune tronçon concerné par la demande d'ouverture à la circulation vélo